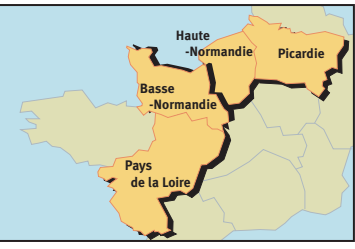




RÉFÉRENCES - Réseau Économique de la Filière Équine



Pension reproduction en activité complémentaire

FICHE PENSION N°3



CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

C'est une activité de complément dans une gamme de prestations de pensions souvent associée à une activité propre d'élevage.

Ces prestations permettent de valoriser et de rentabiliser les outils du suivi de reproduction pour la saillie, le poulinage et ses suites.

Cette activité repose sur la compétence et la pratique régulière des actes liés à la reproduction et au suivi des juments. Pour offrir des services de qualité, des surfaces en herbe ou paddock sont indispensables à proximité de la structure.

Selon les activités équinnes (sport-loisir ou courses), les modalités de reproduction sont différentes et peuvent conduire à des prestations spécifiques. En galop, la reproduction est limitée à la monte naturelle. En élevages de trotteurs, l'IA en semence congelée ou réfrigérée est proscrite et impose donc la présence de la jument à proximité de l'étalon. En sport et loisir, toutes les formes de reproduction sont autorisées. Il existe plusieurs types de prestations, que ce soit en amont ou en aval des actes de reproduction.

- Surveillance des chaleurs
- Mise en place de semence
- Poulinage
- Suites de poulinage



Surveillance des chaleurs et accompagnement à la saillie

CONTENU DE LA PRESTATION, COMPÉTENCES ET MOYENS HUMAINS

Il s'agit d'une prestation de surveillance-détection des chaleurs et de l'ovulation, avec généralement accompagnement de la jument sur le lieu de la saillie ou de l'insémination.

Les juments sont prises en pension environ un mois avant les chaleurs à exploiter. Selon les choix du propriétaire, elles repartent lorsqu'il n'y a pas de retour de chaleurs constaté ou après confirmation de gestation à 45 jours par contrôle échographique.

Cette prestation de pension est liée à la technique de monte utilisée. La monte naturelle, ou l'utilisation d'étalon en insémination artificielle dont la semence ne se transporte pas (semence peu fertile, insémination immédiate pour les trotteurs) impose le rapprochement du lieu de stationnement de la jument et de l'étalon.

Les éleveurs prestataires ont une bonne connaissance du cheval, de l'élevage et des signes annonciateurs des chaleurs. Le contrôle des chaleurs est réalisé par un



passage à la barre des juments avec un étalon souffleur ou par un suivi échographique de l'évolution des follicules par un vétérinaire.

Les échographies et les injections sont des actes vétérinaires.

BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES REQUIS



La clientèle est principalement constituée d'éleveurs de chevaux de courses. Les prestataires disposent généralement de boxes et de surfaces en herbe. Selon les juments, l'expression des chaleurs est plus significative et la détection plus aisée au paddock, en troupeau de juments vides, qu'en box. La surveillance des chaleurs se complète généralement d'un suivi gynécologique par un vétérinaire.

Les équipements requis sont généralement un local de contention avec une barre d'échographie et un véhicule de transport adapté au couple mère - poulain.

TARIFS ET CONDUITE TECHNIQUE

Cette activité requiert une forte disponibilité des prestataires pour la surveillance des juments en périodes de chaleurs et une capacité d'accueil des juments éventuellement suitées. Les tarifs correspondent à des pensions classiques (au mois ou par jour de présence). Ils comprennent l'alimentation, la litière et la surveillance. Le déplacement est souvent facturé en supplément.

Selon les observations et les types d'équidés (chevaux/poneys), les tarifs varient de 9 €/jour pour une jument seule à 15 €/jour pour une jument suitée.

Les juments sont principalement conduites en pension mixte pré et box avec une alimentation standard foin-concentré. Les

animaux qui entrent dans ces structures doivent être vaccinés (grippe, tétanos), pucés et inscrits sur le registre d'élevage du prestataire. La vaccination contre la rhino pneumonie est obligatoire pour les pur sang et est fortement conseillée pour les autres races.

Les coûts vétérinaires éventuels sont facturés directement au propriétaire de la jument. Dans certaines structures, le coût du suivi vétérinaire est refacturé par le prestataire.

Un contrat se doit d'être établi entre le prestataire et les propriétaires précisant les risques et la limite des responsabilités du prestataire.

Mise en place de semence

CONTENU DE LA PRESTATION, COMPÉTENCES ET MOYENS HUMAINS

Ce type de pension peut recouvrir plusieurs prestations différentes : saillie "monte en main", insémination en frais, congelé ou réfrigéré, transfert d'embryon.

Les semences peuvent provenir d'un étalon en propriété ou en dépôt sur place, ou d'étalons prélevés hors de l'exploitation. Les semences sont alors achetées par le propriétaire de la jument. La durée de présence est généralement très courte, de quelques heures pour une jument prête à ovuler (vérification de la maturité des follicules par échographie), à plusieurs jours en attente de l'ovulation.

L'acte en lui-même est limité à quelques heures. Seuls les titulaires d'une licence d'insémination ou les vétérinaires sont habilités à réaliser toute forme d'insémination artificielle.

La fertilité de l'étalon et de la jument conditionnent la réussite de la fécondation.

Les clients sont des propriétaires de juments souhaitant accéder à la semence d'un étalon éloigné de leur élevage.



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES REQUIS



Ces prestations nécessitent un local de prélèvement avec mannequin et une barre de gynécologie si le prestataire réalise les prélèvements de semences ainsi qu'un laboratoire équipé et agréé pour un conditionnement de la semence en réfrigéré ou en congelé, si le prestataire (sous la responsabilité d'un chef de centre) réalise les doses.

Selon les niveaux de prestations, on peut aussi trouver les équipements suivants : spectrophotomètre, microscope, cuve d'azote, étuve, mannequin, vagins artificiels, petit matériel de laboratoire, etc.

Pour assurer ces prestations, il faut une forte disponibilité des prestataires en période de reproduction, compte tenu de la forte saisonnalité sexuelle, et une bonne capacité d'accueil des juments.

TARIFS ET CONDUITE TECHNIQUE

Les coûts pour un propriétaire de la jument comportent trois postes : le coût génétique (la saillie), le coût de mise en place (frais techniques) et le coût du suivi gynécologique (frais vétérinaires). Les frais techniques sont facturés lors de la mise en place

La saillie est payée :

- soit une première fraction à la réservation de la saillie et une deuxième fraction au poulain vivant (plus rarement au 15 octobre),
- soit tout au poulain vivant.

Dans certains cas, les frais de saillie intègrent un nombre de doses d'IA limité.

Les frais d'expédition des doses d'insémination sont en sus.

Les tarifs de mise en place observés varient de 120 à 400 €, le forfait pour suivi gynécologique est de l'ordre 100 €. Si la jument est présente plusieurs jours, une pension journalière est facturée en sus pour couvrir les coûts de litière, alimentation et main-d'œuvre.

Le prix de pension se situe de 9 à 15 € par jour.

Les coûts vétérinaires sont facturés directement au propriétaire de la jument.

Les animaux doivent être inscrits sur le registre d'élevage du prestataire s'ils restent en pension plusieurs jours.

Poulinage

CONTENU DE LA PRESTATION, COMPÉTENCES ET MOYENS HUMAINS

Il s'agit d'une pension d'accueil de juments pleines, pour soins et surveillance jusqu'au poulinage. Elle comprend aussi l'accompagnement du relevé et des premières têtées du poulain ainsi que la surveillance de la délivrance.

La pension intègre la mise à disposition d'un box spécifique, la litière, l'alimentation de la jument, les premiers soins au poulain (désinfection du nombril, etc.).

La durée de la pension varie d'un mois minimum avant poulinage, et de quelques jours à quelques semaines après.

Les éleveurs prestataires ont tous une bonne connaissance du cheval, de l'élevage et des signes annonciateurs du poulinage. Ils ont une expérience et l'assurance requise dans

la réalisation de l'acte.

Les prestataires doivent être disponibles 24h/24 sur la période de poulinages. Les poulinages difficiles ou délicats nécessitent souvent deux personnes et parfois l'assistance du vétérinaire.

Les clients sont des propriétaires de juments peu accoutumés à l'acte, ne souhaitant pas prendre le risque ou ne disposant pas des structures et équipements nécessaires. Il s'agit aussi de certains professionnels qui ne sont pas assez disponibles sur leur structure (entraîneurs, cavaliers professionnels).

BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES REQUIS

Boxes de grandes dimensions (de 3m x 4m minimum jusqu'à 5m x 6m), bien éclairés, généralement disposés dans des lieux calmes. Lorsqu'il y a plusieurs boxes de poulinage sur la même structure, les boxes sont côte à côte et souvent proches de l'habitation.

Certaines installations peuvent disposer d'une salle de veille. Il est souhaitable de proposer, à proximité du box de poulinage, un paddock enherbé, isolé et bien clôturé pour permettre les premières sorties des poulains.

Les ceintures de poulinage et/ou les caméras installées dans les boxes sont généralement présentes chez ces prestataires ainsi que le petit matériel et produits spécifiques tels que désinfectants.



Si cette activité est fortement développée sur l'élevage, les temps de présence et de surveillance nécessitent la disponibilité de plusieurs personnes pour assurer l'alternance des gardes.

TARIFS ET CONDUITE TECHNIQUE

Les pratiques de facturations sont assez diverses. La facturation peut distinguer la pension avant et après poulinage et l'acte de poulinage en tant que tel.

Un exemple observé en Pays de la Loire est à 290 €/mois avant poulinage au box. Le tarif de l'acte de poulinage varie de 210 € à 350 € selon les régions et structures observées.

Le tarif de la pension après poulinage peut aussi s'adapter aux conditions d'accueil : 380 €/mois après poulinage pour le couple au box et 260 € au pré.

Certains prestataires facturent un mois double pour le mois du poulinage, lorsque les juments sont présentes à l'année.

La litière est toujours abondante et propre en prévision du poulinage. Les boxes doivent être désinfectés avant accueil d'une nouvelle jument.

Jusqu'à 9 mois de gestation, l'alimentation se limite aux besoins physiologiques de la jument sur la base d'un régime

foin et d'un concentré standard.

La complémentation est progressivement augmentée sur le dernier quart de la gestation afin d'assurer la croissance intra utérine du poulain et de préparer et initier la lactation.

En début de lactation, les besoins en énergie sont doublés et triplés en matières azotées (tables INRA 1990).

Les soins vétérinaires supplémentaires, en cas de besoin (déplacement d'un vétérinaire, actes et produits), ne sont pas compris dans la prestation et sont facturés directement au propriétaire. Le prestataire doit être assuré, mais il est conseillé au propriétaire d'être lui-même assuré dans le cas de la perte de la jument et/ou du poulain.

Un contrat se doit d'être établi entre le prestataire et les propriétaires précisant les risques et la limite des responsabilités du prestataire.

Suites de poulinage

Certains prestataires proposent des pensions “post-poulinage” qui accompagnent le couple mère - poulain et permettent la remise à la reproduction de la jument. Cette activité ne va généralement pas au-delà du sevrage du poulain.

Ces prestataires proposent généralement des pensions “poulinage” ou “mise en place” et des pensions “élevage” classiques de type pré/box pour les juments suitées qui ne retournent pas chez leur propriétaire. Parfois, la pension “post-poulinage” intègre une socialisation du poulain : manipulation, pose du licol et marche en main.

Éléments techniques

REPRODUCTION

- **Durée de gestation d'une jument :** 338 jours soit 11 mois
- **Intervalle poulinage – 1ères chaleurs :** 9-10 jours (entre 7 et 18 jours)
- **Durée des chaleurs :** 7,5 jours (entre 2 et 15 jours)
- **Intervalle entre 2 chaleurs (durée d'un cycle) :** 22 jours en moyenne
- **Age au sevrage du poulain :** 6 à 9 mois
- **Age à la castration des poulains :** Entre 12 et 24 mois



EXEMPLES DE RATIONS



Rations types “économiques” à base de concentrés fermiers, pour une jument en état d'engraissement normal

En kg bruts	Avant poulinage (10ème et 11ème mois de gestation)	Après poulinage (1er mois de lactation)
Foin (0,52 UFC/kg MS)	6 kg/j	10 kg/j
Orge aplatie	2,5 kg/j	4 kg/j
Avoine aplatie	1,5 kg/j	2 kg/j
Tourteau soja	-	500 g/j
AMV (Ca/P)	67 g/j (8/20)	120 g/j (10/8)

CALENDRIER POUR DES CHEVAUX OU PONEYS DE SPORT

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Mise à la reproduction												
Poulinage												
Chaleurs naturelles												
Sevrage des poulains												
Période de monte naturelle en liberté												

Période optimale
 Période possible

L'objectif est généralement d'obtenir des naissances tôt en saison (avril) afin d'optimiser le nombre de cycles possibles pour une remise à la reproduction.

Repères économiques

TARIFS DES PENSIONS POUR UNE ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

Les tarifs des pensions varient selon les régions, les infrastructures proposées et la concurrence locale sur les activités proposées.

Les éléments ci-dessous situent le niveau de charges pour un propriétaire qui mettrait sa jument en pension sur ces types de prestations. Les tarifs sont donnés en valeur TTC.

Pour un propriétaire, il faut ajouter au coût de la pension, les autres charges éventuelles qui peuvent lui être directement facturées (frais vétérinaires, identification, etc.).

Ces coûts sont raisonnés hors frais de déplacement du vétérinaire et hors coût de la saillie dont les prix peuvent être très variables selon les choix génétiques réalisés par les propriétaires.

La marge prestataire correspond au bénéfice réalisé par pension, avant rémunération de ses charges de structure (investissements, eau, EDF, etc.) et de son temps de travail.

Types de pensions pour chevaux de sport et tarifs observés dans les Réseaux Equins

	Poulinage	Surveillance des chaleurs Jument suitée	Surveillance des chaleurs Jument non suitée
Durée et prix/jour	30 jours à 9 30 jours à 11 €	60 jours à 11 €	60 jours à 9 €
Pension de base (a) dont forfait "poulinage"	900 € 300 €	660 €	540 €
Coûts d'élevage à la charge du prestataire (b) dont coût alimentaire dont litière dont divers petits frais d'élevage	233 € 166 € 47 € 20 €	269 € 202 € 47 € 20 €	198 € 131 € 47 € 20 €
Marge prestataire (a) - (b)	667 €	391 €	342 €
Autres coûts à la charge du propriétaire (c) Forfait mise en place insémination Suivi gynécologique Déclaration de naissance Identification du poulain Inscription au Stud Book Vaccinations	506 € 120 € 120 € 55 € 52 € 50 € 109 €	240 € 120 € 120 €	240 € 120 € 120 €
Coût total propriétaire (a) + (c)	1 406 €	900 €	780 €

*hors frais de déplacement vétérinaires (0,75 €/km)

Ces pensions se rencontrent chez des éleveurs qui ont eux-mêmes une activité de reproduction. Il s'agit toujours d'activités complémentaires qui permettent d'amortir des investissements ou équipements spécifiques. Elles reposent sur des compétences d'éleveurs reconnues et une réelle disponibilité des prestataires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Isabelle ASLAHE	CA 80	03.22.33.69.82	Clarisse LEMIERE	CA 61	02.33.81.77.86
Stéphane DEMINGUET	CCBN	02.31.27.10.10	Stéphane MIGNE	CA 85	02.51.36.82.77
Pauline DOLIGEZ	HN	08.11.90.21.31	Madeline NICOLAS	CA 76	02.35.59.47.64
Romain GUIBERT	CA 53	02.43.67.37.39	Jérôme PAVIE	I.E.	02.31.47.22.72
Sophie HARD	CA 14	02.31.31.87.67	Emmanuel RENARD	CA 02	03.23.22.50.13
Juliette HASSINE	CCHN	02.35.36.64.68	Jean Louis RONNAY	CA 50	02.33.06.46.72



Auteurs : Réseaux équins de Picardie - Pays-de-la-loire et Normandie
Mai 2009 - crédits photos : Institut de l'Élevage - Haras nationaux
ISBN 978-2-84148-713-4 - N° IE : 000952109